

Séance du 13/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 10
Nombre de suffrages : 15

Date de la convocation
07/03/2025

Délibération 14-2025

Objet Subvention au CCAS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie POUWELS, Sandrine GAS, Brigitte NEF, VITALI Marie

Procuration(s) :

Valérie RUBEUX donne pouvoir à Jean-Marie POUWELS, Gilbert CHAZAL donne pouvoir à Yves CAIRON, Patrice RUBEUX donne pouvoir à Dominique ANCEY, Dominique MAIRE donne pouvoir à Marc MUSCAT, Natacha BENALI donne pouvoir à Pascal VERNHES

Etai(ent) absent(s) :

GAT Annick, AMEVET Lydie, POUDEVIGNE Patrick, ZIADÉ Lydia

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

Le CCAS assure des missions touchant au lien social. Le fonctionnement est assuré par la subvention versée par la Mairie

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 12 000 €.

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le montant de la subvention de 12 000€ au CCAS
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires pour l'application de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Daniel BELLEGARDE



Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

13/03/2025